

Assemblée générale du Syndicat des Producteurs à la Ferme de Foie Gras du Gers



L'assemblée générale du Syndicat des Producteurs à la Ferme de Foie Gras du Gers s'est tenue le 20 juin dernier, en présence de ses nouveaux co-présidents Pierre PERES et Christophe ROUX, et de Philippe BARON, Président de l'Association Gersoise pour la Promotion de Foie Gras, à l'auberge « Au gré du vent » à Taybosc.

La ligne de conduite reprise par les nouveaux présidents est plus que jamais la défense de la production fermière : rester des agriculteurs, des producteurs fermiers avec des valeurs telles que l'entraide et l'échange ; se distinguer par la qualité des produits grâce aux savoir faire, et aux formations mises en place par la Chambre d'Agriculture.

L'objectif est de toujours rester à la pointe du progrès et de continuer à maîtriser les techniques de fabrication pour répondre au mieux aux attentes des clients et dans un souci d'améliorer la compétitivité et de maintenir la rentabilité des exploitations.



Les producteurs s'engagent dans l'IGP

L'Indication Géographique Protégée « Canard à foie gras du Sud-Ouest - Gers » devient une réalité sur le Gers, grâce à l'action de Gers Foie Gras qui assure la certification des entreprises. Cette association met en place depuis un an, une route du foie gras du Gers qui est véhiculée via un blog www.laroutedufoiegrasdugers-IGP.org et les réseaux sociaux Facebook et Twitter sur lesquels se trouve une carte du Gers où sont identifiés les producteurs IGP.

L'intérêt d'être en IGP GERS est

bien sûr de pouvoir utiliser librement le terme Gers sur tous nos outils de communication et étiquettes.

La notoriété du mot Gers n'est plus à démontrer : premier département en magret et 2^{ème} département en foie gras (premier Périgord), après l'appellation Sud-Ouest.

Déjà 9 producteurs fermiers sont certifiés par l'organisme certificateur Qualisud sur 20 entreprises au total sur le département. 4 autres producteurs sont en cours d'habilitation.

Amélioration de la compétitivité

Car même si pour certains les ventes de 2013 ont été supérieures aux années antérieures, pour d'autres, l'année a été stable voire à la baisse.

Le niveau des charges augmente sans cesse, ce qui, pour la première année, engendre quelques situations difficiles chez certains producteurs. Cela amène à réfléchir au devenir du métier de producteur-conserveur.

Les temps de travaux sont élevés, les activités variées et il faut être performant non seulement dans la production, avec la traçabilité qui en découle, mais aussi dans la partie commerciale, avec la communication, les ventes sur internet, sur les foires et la partie administrative.

L'obligation de recourir à de la main

d'oeuvre salariée devient incontournable dans bon nombre d'exploitations. Suivant les volumes produits, ce coût demeure important, mais souvent nécessaire pour remplacer parfois la main d'oeuvre bénévole des parents, mais elle grève forcément le revenu final.

C'est pourquoi courant 2014 s'est mise en place une formation sur les coûts de production, afin d'évaluer au mieux les charges réelles et surtout la rentabilité de l'activité de conserveur à la ferme. Une nouvelle session sera organisée en début d'année et des réunions de concertation des adhérents permettront la mise en commun des problématiques et la recherche collective de solutions.

Les réglementations évoluent

Suite à la loi Grenelle II, un décret de 2012, relatif à la **publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes**, a pour objectif de concilier :

- l'amélioration du cadre de vie
- la promotion de la qualité des paysages
- la liberté d'expression
- la liberté du commerce et de l'industrie.

En juillet 2015, les pré-enseignes dérogatoires seront interdites, sauf pour les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales

ainsi que pour les monuments historiques ouverts à la visite, dans la limite de 2 pré-enseignes et 1 enseigne par activité.

Une concertation a déjà débuté avec la DDT et les nouvelles directives ont été présentées lors de l'assemblée générale.

Des aides financières sont possibles, pour les adhérents, pour la création ou le changement de panneaux par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Europe.

Un règlement de 2011 sur l'**Information des Consommateurs sur les**

denrées alimentaires (INCO) concerne l'étiquetage de tous les produits préemballés. Les principaux changements portent sur les critères de lisibilité (taille des caractères), la visibilité des allergènes dans les ingrédients, la mention de l'origine des produits et sur l'étiquetage nutritionnel.

Le calendrier s'étale du 13 décembre 2014 pour la mise en conformité des dispositions générales au 13 décembre 2016 pour l'étiquetage nutritionnel. Des journées de formations seront programmées à partir de septembre.

Défense du gavage

Autre sujet qui touche l'ensemble de la filière. Suite à un travail notamment avec notre syndicat avec le CIFOG, celui-ci a édité un document qui regroupe des éléments de langage pour mieux parler du gavage, avec des arguments historiques, techniques et scientifiques. Ce document est à la disposition de tous les producteurs pour une distribution grand public.

Néanmoins, face à la volonté des médias et des anti-gavage de vou-

loir comparer les 2 circuits, il faut rester vigilants afin de ne pas diviser la filière. Certes l'image du producteur fermier est qualitative, il faut ensemble défendre le métier d'agriculteur et l'activité de gavage.

C'est pourquoi sont prévus en septembre des sessions de « média training », pour les adhérents qui souhaitent se former pour répondre au mieux aux questions des journalistes et des clients.



La journée s'est poursuivie par des échanges avec les producteurs sur les stands des 40 fournisseurs présents dans l'agréable cadre arboré du camping « Au gré du vent » de Taybosc.



6^{ème} édition de l'annuaire des fournisseurs

Le nouvel annuaire des fournisseurs 2014 des producteurs à la ferme de foie gras du Gers vient de paraître, gage d'un partenariat depuis 12 ans.

Outil indispensable pour les producteurs, il référence l'ensemble des partenaires, avec lesquels il faut privilégier les achats. En effet, de part

la participation financière à cet annuaire, ces 80 fournisseurs contribuent en partie à la pérennité du syndicat et au financement de son fonctionnement.

L'ensemble des fournisseurs, anciens et nouveaux, qui ont fait l'effort de participer à la 6^{ème} annuaire ont été remerciés.

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle Aviculture - Tél. 05.62.61.77.40.

